



LUXAA

Université
Paris Nanterre

CAPE
commission d'aide
aux projets étudiants

MAIRIE DE NANTERRE



Réflexe
Photo
S'initier à la photo par la pratique

L'expo photo

Les associations de la ville de Nanterre organisent une nouvelle édition du mois de la Résistance. A l'occasion des commémorations, l'équipe LUXAA apporte une touche artistique aux enjeux mémoriels et présente une exposition photo. L'expo LUXAA se tiendra du **2 au 12 mai à l'Agora**, Maison des Initiatives Citoyennes, 20 rue de Stalingrad puis du **13 mai au 3 juin Centre Social et Culturel P'Arc en Ciel**, 79 av Pablo Picasso (92000 NANTERRE).

LUXAA est l'acronyme de la phrase latine Lux Ad Alia ("la lumière vers les autres"). LUXAA est une action culturelle qui a vocation à renouveler un thème important de la résistance avec un « R » majuscule : L'altérité. Le titre « LUXAA » évoque le thème que les œuvres de l'exposition illustreront : « **photo d'Ailleurs et de l'Autre** ».

Le thème de l'expo LUXAA : « photo d'Ailleurs et de l'Autre ».

L'équipe LUXAA propose une définition de l'Art selon laquelle les concepts d'Ailleurs et d'Altérité sont, de manière universelle et intemporelle, constitutifs du geste artistique. Le geste artistique reflète les rapports que l'artiste entretient avec l'altérité, avec ce qui au sens large « est différent ». L'expo LUXAA met en lumière ces multiples rapports qui parcourent nos vies de manière anodine.

Qui sont les artistes ? – Vous, bien sûr !

La photo est votre passion, vous en avez fait votre métier, ou vous la pratiquez en simple amateur / amatrice ? Vous avez **jusqu' au 15 avril 2017** pour réaliser et nous envoyer jusqu'à 3 photos. Un jury se réunira du **15 au 20 avril**, sélectionnera parmi les photos celles qui illustreront le thème de la manière la plus originale et la plus esthétique. LUXAA se charge ensuite d'imprimer les photos sélectionnées sur un support « Dibond » (plaque aluminium blanc 2mm d'épaisseur) et de les exposer à l'Agora et l'Espace Culturel P'Arc en Ciel. Vous serez avertis des **résultats du jury avant le 20 avril**. Si vous êtes retenus, vous devrez vous acquitter de **25€ à verser avant le 25 avril pour votre participation** grâce au lien Leetchi que nous indiquerons sur le site.

Toutefois, les photos qui n'auront pas été retenues seront intégrées à la galerie virtuelle sur le site <http://luxaa.u-paris10.fr/> pendant toute la durée de l'exposition.

Comment traiter le sujet ?

Les formes d'Altérité et d'Ailleurs sous-tendues dans le geste artistique sont nombreuses, la liste qui suit vous offre quelques thèmes de composition. Ce sont des exemples et évidemment pas une liste exhaustive. Vous êtes libres de vous en inspirer, de mélanger les représentations et les sens.

« L'Ailleurs » ...

- Géographique, proche ou éloigné
- Temporel, utopique, contre-utopique
- Fantasmé, rêvé, cauchemardesque, spirituel, mythique, illusoire, réel...

« L'Autre » ...

- Alter ego, « Moi-même », narcissique, dans les questions de l'identité, proche, éloigné...
- Dans l'amour, la haine, la douleur, la crainte, la compassion, l'indifférence, l'émulation, l'abnégation
- Transcendé, existentiel, dans son rapport aux choses.

De la même manière, les concepts « d'Ailleurs » et « d'Altérité » influencent la manière de traiter l'image. La liste qui suit offre également quelques pistes de composition.

- Portrait, paysage, architecture, vue aérienne scène de genre, scène de vie, reportage, vanité, nature morte
- Modulation du cadrage, macrographie
- Symbolisme, abstraction,
- Montage photo, distorsion et déformation, modulation de la vitesse, de la saturation de la lumière et des couleurs, accentuation du flou.

En ce qui concerne le traitement technique, les artistes ne sont contraints par aucune restriction

Techniques sépia, négatif, argentique... (n'oubliez cependant pas de livrer vos œuvres sous fichier numérique).

Exprimez-vous, visez l'originalité, faites-vous plaisir !

Le sujet a été pensé de manière large afin qu'il ne restreigne pas l'inspiration et borné au minimum afin que vous ayez quelques repères. Il y a relativement peu de chance que nous refusions une œuvre.

Les seules exigences que nous ayons sont :

- Que vous nous **envoyez 1 à 3 photos avant le 15 avril** en format JPG en 2 exemplaires, dont un fichier à 300 dpi en format A2 pour l'impression sur Dibond et un cliché en 72 dpi et 700 pixel de côté maximum, pour une impression écran. Vous joindrez à vos photos le « Contrat EXPO LUXAA » rempli téléchargeable depuis le site qui comprend le dossier d'inscription, les droits d'auteur et de représentation. Et téléchargerez et remplirez le « Cartel d'exposition » sur lequel vous devez faire figurer vos intentions et justifier que vos œuvres répondent au thème de l'exposition. N'oubliez pas de signer vos œuvres et d'y ajouter le numéro de série si nécessaire. Vous transmettez vos photos pas un lien **Wetransfer** à l'adresse expo.luxaa@gmail.com
- Vos photos doivent respecter le format que nous avons imposé, c'est-à-dire une image de qualité pouvant être imprimée sur un Dibond 2mm surface lisse au revêtement blanc.
- Vos photos sont respectueuses du droit à la vie privée, du droit à l'image et ne sont ni diffamante ni discriminante.

L'EXPO LUXAA, ça se passe comment ?

LUXAA a été conçue comme une exposition organique telle que ses diverses animations miment le thème. Nous appliquons le principe de « dialectique » entre les œuvres ou de dialogue qui implique la notion d'altérité que l'on pressent dans le geste artistique. Il s'agit d'aménager des moments de rencontre entre les artistes et le public lors desquels, chacun enrichie par son interprétation la signification des œuvres. Ces rencontres ont lieu lors du vernissage, qui se tiendra vraisemblablement le 5 mai 2017 à l'Agora. Mais également pendant les ateliers photo que le sponsor de l'exposition Réflexe Photo tiendra à l'intention des publics jeunes et adultes. D'autre part, l'exposition servira de support aux diverses animations du Mois de la Résistance (lectures poétiques, débats, films). Nous vous invitons à suivre l'actualité de l'Exposition LUXAA et du Mois de la Résistance sur

<http://luxaa.u-paris10.fr/>

<http://www.nanterre.fr/1933-le-mois-de-la-resistance.htm>

LUXAA, c'est aussi en ligne !

Le dialogue se tient également en ligne, sur le site LUXAA et sur la page Facebook Lux Ad Alia. Même si vos photos ne sont pas retenues pour l'exposition présente à l'Agora et à l'Espace P'Arc en Ciel, vous continuez à faire partie de l'équipe LUXAA. Vos photos seront toutes publiées sur le site <http://luxaa.u-paris10.fr/>.

De plus, nous publierons ponctuellement certaines photos dans l'espace « Intertextualité » du site. Chaque publication sera mise en correspondance avec une œuvre « classique » tirée de n'importe quels arts. Cette animation a pour but de mettre en valeur vos photos et d'articuler le dialogue entre les arts classiques et modernes en montrant que les thèmes « d'Ailleurs et d'Altérité » parcourent indifféremment toutes les expressions artistiques.

« L'intertextualité » est aussi un de vos moyens d'expression comme il sera également celui du public. Vous êtes tous invités à participer au jeu « Regarde Ailleurs ! » afin d'enrichir le sens des photos de l'exposition LUXAA par une mise en correspondance avec vos œuvres préférées, en expliquant par exemple, ce qui vous a inspiré.

Et après LUXAA ?

Les 5 meilleures photos seront imprimées sur un format A2 et seront exposées de manière permanente sur le vaste campus de Nanterre. L'auteur des photos les plus plébiscitées par le public lors du concours organisé sur Facebook, recevra en cadeau un stage photo d'une valeur de 69 € dispensé par notre partenaire Réflexe Photo.

Nous nous engageons à promouvoir vos œuvres sur le long terme. Une part des photos imprimées, pourra être vendue à l'issue de l'exposition, les sommes perçues lors des ventes seront ainsi données à l'association Emmaüs. Les autres photos feront l'objet d'exposition permanente dans les espaces publics de divers instituts (les médiathèques de Nanterre, la mairie, l'Agora, P'Arc en Ciel...) ou seront offertes à la société d'Histoire de Nanterre.

Enfin, si vous souhaitez conserver vos photos, cela est possible. Vous devrez néanmoins les racheter au prix de leur impression.



LUXAA

Suivez l'Expo

LUXAA sur

<http://luxaa.u-paris10.fr/>.

et

<https://www.facebook.com/>

Contactez-nous par mail :

expo.luxaa@gmail.com

Téléchargez le **Contrat "EXPO LUXAA"** et le **"Cartel d'exposition"** depuis l'onglet « inscription » du site <http://luxaa.u-paris10.fr/>.

Un jury se tiendra du **15 au 20 avril** et sélectionnera les 57 photos qui seront imprimées pour l'exposition présente à l'Espace Agora et le centre Social et Culturel P'Arc en Ciel. Vous serez averti(e) du résultat du jury le **20 avril**. Si vos oeuvres sont retenues, vous effectuerez le versement de **25€** avant le **25 avril 2017** via le lien internet Leetchi que nous vous indiquerons. Si vos photos ne sont pas retenues, elles seront toujours présentées dans l'exposition numérique jusqu'à la fin de l'expo.

Envoyez le "Contrat EXPO LUXAA" et le "Cartel d'exposition" remplis avec un maximum de 3 photos (chacune en 2 exemplaires : un fichier à 300 dpi format A2, et 1 fichier à 72dpi 700 px de coté max) par lien Wetransfer à l'adresse expo.luxaa@gmail.com avant le **15 avril 2017**.

L'expo LUXAA ouvrira du **2 au 12 mai** à l'Agora, Maison des Initiatives Citoyennes, 20 rue de Stalingrad puis du **13 mai au 3 juin** Centre Social et Culturel P'Arc en Ciel, 79 av Pablo Picasso (92000 NANTERRE).

Le vernissage aura lieu le 5 mai 2017 l'Agora, Maison des Initiatives Citoyennes, 20 rue de Stalingrad 92000 Nanterre.

A la fin de l'exposition, trois possibilités s'offrent à vous :

- Vendez vos oeuvres aux bénéfices d'Emmaüs.
- Prolonger l'expo LUXAA en offrant vos oeuvres aux instituts de Nanterre ville et l'Université pour une expo permanente dans leurs espaces publics
- Ni l'une ni l'autre de ces options ne vous convient et vous voulez garder l'impression de vos photos. LUXAA vous propose de racheter vous-même les impressions (le coût de votre participation de 25€ évidemment déduit) et de reverser la somme à Emmaüs.

